

**ANNEXE 1 Décision du Président par intérim du
tribunal administratif de Nîmes du 23/06/2022
désignant Didier LECOURT en qualité de
commissaire enquêteur**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

23/06/2022

N° E22000051 / 30

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 1

Vu enregistrée le 21/06/2022, la lettre par laquelle la Préfète du Gard (DDTM Alès) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande de permis de construire pour l'implantation une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de GARONS présentée par la société SOLEIL ELEMENTS 20 ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

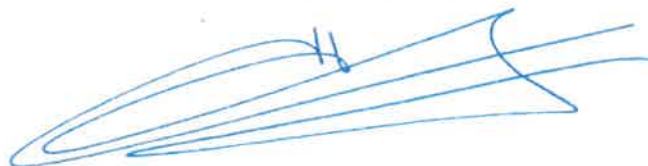
ARTICLE 1 : Monsieur Didier LECOURT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la Préfète du Gard (DDTM Alès), à la SAS SOLEIL ELEMENTS 20 en qualité de maître d'ouvrage et à Monsieur Didier LECOURT.

Fait à Nîmes, le 23/06/2022

Le Président par intérim,



Philippe PERETTI

**ANNEXE 2 Arrêté de la Préfète du Gard du
12/09/2022 prescrivant l'ouverture d'une
enquête publique**



PRÉFÈTE DU GARD

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE AMÉNAGEMENT TERRITORIAL DES CÉVENNES**
unité Instruction et animation - Application du droit des sols

Affaire suivie par : Nathalie MARINOSA
☎ 04 66 56 45 52
mél : nathalie.marinosa@gard.gouv.fr

ARRÊTÉ n° 30-2022-09-12-00004

**prescrivant l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative
à l'instruction administrative du permis de construire n° 030 125 21 N0020
déposé par SOLEIL ÉLÉMENTS 20 en vue de réaliser une centrale
photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc
sur la commune de GARONS**

**La préfète du Gard,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.421-1, L.421-2, L.422-2, R.421-2 et R.422-2 relatifs aux permis de construire relevant de la compétence de l'État;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques d'opérations susceptibles d'affecter l'environnement dans leur rédaction applicable à la date du présent arrêté;

Vu la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc déposée le 21/04/2021 et complétée les 06/08/2021, 17/12/2021 et 07/06/2022, par SOLEIL ÉLÉMENTS 20 représenté par Monsieur CICHOSTEPSKI Pierre-Alexandre et enregistrée sous le n° 030 125 21 N0020 et comprenant une étude d'impact et son résumé non technique;

Vu les avis recueillis au cours de l'instruction;

Vu la décision n° E22000051/30 de Monsieur le président par intérim du tribunal administratif de Nîmes en date du 23/06/2022 désignant un commissaire enquêteur;

Vu la réunion de concertation avec le commissaire enquêteur telle que prévue par le premier alinéa de l'article R.123-9 du code de l'environnement en date du 24/08/2022;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2022-06-28-00002 du 28 juin 2022 donnant délégation à Monsieur Sébastien FERRA, directeur départemental des territoires et de la mer du Gard;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre à enquête publique la demande de permis de construire susvisée;

Sur proposition de Madame la cheffe du service aménagement territorial des Cévennes d'Alès;

ARRETE

ARTICLE 1: objet, date et durée de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique pour une durée de 30 jours, du lundi 10 octobre au mardi 8 novembre 2022 portant sur la demande de permis de construire pour une centrale photovoltaïque au sol déposée sur la commune de GARONS lieu dit "Montval", et enregistrée sous le n° 030 125 21 N0020.

Les caractéristiques principales du projet sont:

- puissance projetée : environ 2,8 MWc
- nature et surface des panneaux : 13.446 m² de panneaux photovoltaïques de type silicium cristallin
- surface de plancher édifiée : 24 m²
- aménagements connexes prévus : 1 poste de livraison contenant 1 transformateur

ARTICLE 2: commissaire enquêteur

Par décision susvisée de Monsieur le président par intérim du tribunal administratif de Nîmes, a été désigné comme commissaire enquêteur Monsieur Didier LECOURT, inspecteur du Trésor retraité.

ARTICLE 3: siège de l'enquête et consultation du dossier

Le dossier de demande de permis de construire et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie sise Grand Rue - 30128 GARONS, siège de l'enquête, pendant le délai prévu à l'article 1.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, est consultable:

- sur le site internet de la préfecture du Gard: « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> »

- en mairie, sur supports papier et informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (les lundi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les mardi : de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, les jeudi : de 8h30 à 12h00, sauf jours fériés)

- à la préfecture (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) sur supports papier et informatique, sur rendez-vous au 04.66.56.45.50

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions :

- en les consignant sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie

- par courrier postal adressé à la mairie de GARONS, à l'attention du commissaire enquêteur (Mairie - Grand Rue - 30128 GARONS)

- par courriel, à l'adresse suivante: "enquetepublique@garons.fr"

Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard : « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> », et seront consultables et téléchargeables, et communicables sur support papier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

ARTICLE 4: permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales au siège de l'enquête publique, les jours suivants:

- lundi 10 octobre de 9h00 à 12h00
- jeudi 27 octobre de 9h00 à 12h00
- mardi 8 novembre de 15h00 à 18h00

ARTICLE 5: informations environnementales

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique.

Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préfet de région en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis tacite au 14 mai 2022. Le courrier d'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

ARTICLE 6: personne responsable du projet, autorité compétente et nature de la décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Monsieur Pablo FABRE
Responsable développement territorial
ÉLÉMENTS SAS
5, rue Anatole France
34000 MONTPELLIER
tel : 04.34.26.61.67 - port: 06.01.25.56.71
mail : "pablo.fabre@elements.green"

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation sur la demande de permis de construire susvisée est la préfète du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 7: clôture de l'enquête

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

ARTICLE 8: rapport et conclusions

A compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour établir et transmettre à la préfète du Gard un rapport conforme aux dispositions de l'article R.123-19 du code de l'environnement accompagné de l'exemplaire du dossier soumis à l'enquête, du registre, des pièces annexées et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Monsieur le président du tribunal administratif de Nîmes.

Dès la réception du rapport et des conclusions par la préfète du Gard, cette dernière en adressera copie au responsable du projet et à la mairie de GARONS, siège de l'enquête publique.

ARTICLE 9: mise à disposition et publication du rapport et des conclusions

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront:

- tenus à la disposition du public en mairie de GARONS et à la préfecture du Gard (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture
- publiés sur le site internet de la préfecture du Gard :
« <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> »

ARTICLE 10: publicité de l'enquête

Un avis au public, portant les indications contenues aux articles précédents, sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Gard (" Le Midi Libre " et " La Gazette de Nîmes").

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché à la mairie de GARONS et, dans la mesure du possible, publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Ces publicités incombent au Maire et seront certifiées par lui.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, il sera procédé par les soins du responsable du projet à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement (NOR : DEVD1221800A).

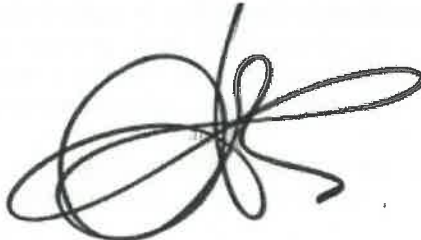
L'avis au public sera également publié sur le site internet de la préfecture du Gard.

ARTICLE 11: exécution du présent arrêté

Le secrétaire général de la préfecture du Gard,
Le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard,
Le maire de GARONS,
Le commissaire enquêteur,
Le responsable du projet,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes le 12/09/2022

La préfète,
P/ la préfète du Gard et par délégation,
Le directeur départemental adjoint
des territoires et de la mer du Gard



Jean-Emmanuel BOUCHUT

ANNEXE 3 Avis d'enquête publique



PRÉFÈTE DU GARD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis
de construire n° 030 125 21 N0020, déposée par SOLEIL ÉLÉMENTS 20
en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol
d'une puissance projetée d'environ 2,8 Mwc sur la commune de GARONS

Par arrêté n° 30-2022-09-12-00004 du 12 septembre 2022, la préfète du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

A cet effet, Monsieur Didier LECOURT, inspecteur du Trésor retraité, a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie sise Grand Rue 30128 GARONS, siège de l'enquête, pendant 30 jours, du lundi 10 octobre au mardi 8 novembre 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable par tout un chacun pendant la durée de l'enquête:

- sur le site internet de la préfecture du Gard: « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> »
- en mairie, sur supports papier et informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (les lundi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les mardi : de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, les jeudi : de 8h30 à 12h00, sauf jours fériés)
- à la préfecture (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) sur supports papier et informatique, sur rendez-vous au 04.66.56.45.50

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préfet de région en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis tacite au 14 mai 2022. Le courrier d'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions :

- en les consignant sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie
- par courrier postal adressé à la mairie de GARONS, à l'attention du commissaire enquêteur (Mairie - Grand Rue - 30128 GARONS)

- par courriel, à l'adresse suivante: "enquetepublique@garons.fr"

Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard : « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> », et seront consultables et téléchargeables, et communicables sur support papier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants:

- lundi 10 octobre de 9h00 à 12h00
- jeudi 27 octobre de 9h00 à 12h00
- mardi 8 novembre de 15h00 à 18h00

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la préfète du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie de GARONS.

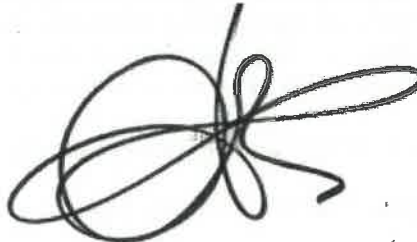
Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de GARONS et à la préfecture du Gard (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité Instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : « <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ».

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est:

Monsieur Pablo FABRE
Responsable développement territorial
ÉLÉMENTS SAS
5, rue Anatole France
34000 MONTPELLIER
tel : 04.34.26.61.67 - port: 06.01.25.56.71
mail : "pablo.fabre@elements.green"

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est la préfète du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

La préfète,
P/ la préfète du Gard et par délégation,
Le directeur départemental adjoint
des territoires et de la mer du Gard



Jean-Emmanuel BOUCHUT

**ANNEXE 4 Publicité dans les annonces
légales de Midi Libre et La Gazette**

MAISON HEITZMANN ACHÈTE
ACHÈTE COLLECTIONS importantes
TOMBES, Papiers et monnaies

Loisirs
Art collections, gravures

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi Libre, journal hebdomadaire publie les annonces légales en continu par arrêté préfectoral sur les départements 11, 12, 30, 34 et 48.

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

BONNES AFFAIRES
Maison

Merci
Merci fidèle

Clairme
Femme de 61 ans, recherche homme

ACHÈTE CHER SELON MODÈLES
06 61 69 18 82

COLLECTIONNEUR ACHÈTE VINS
06.74.16.07.78

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire N° 030 125 21 N0020, déposée par SOLEIL éléments 20 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 2,8 Mwc sur la commune de GARONS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire N° 030 258 21 T0036, déposée par SOLEIL éléments 20 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 3,6 Mwc sur la commune de SAINT-GILLES

Merci
06 74 16 07 78

Merci
06 74 16 07 78

IONAMA
la cinquantaine, cherche partenaire pour moment complice 1

ACHÈTE CHER SELON MODÈLES
06 61 69 18 82

COLLECTIONNEUR ACHÈTE VINS
06.74.16.07.78

Par arrêté n° 2022-09-12-00004 du 12 septembre 2022, le préfète du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, lequel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé (non technique).

Par arrêté n° 2022-09-13-00005 du 12 septembre 2022, le préfète du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, lequel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé (non technique).

Contacts Rencontres
Amoureux Solitaires

Merci
06 74 16 07 78

IONAMA
la cinquantaine, cherche partenaire pour moment complice 1

ACHÈTE CHER SELON MODÈLES
06 61 69 18 82

COLLECTIONNEUR ACHÈTE VINS
06.74.16.07.78

L'enquête se déroulera en mairie soit Grand Rue 90128 GARONS, siège de l'enquête, pendant 30 jours, du lundi 10 octobre au mardi 6 novembre 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture.

L'enquête se déroulera en mairie soit Grand Rue 90128 GARONS, siège de l'enquête, pendant 30 jours, du lundi 10 octobre au mardi 6 novembre 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Merci
06 74 16 07 78

Merci
06 74 16 07 78

IONAMA
la cinquantaine, cherche partenaire pour moment complice 1

ACHÈTE CHER SELON MODÈLES
06 61 69 18 82

COLLECTIONNEUR ACHÈTE VINS
06.74.16.07.78

Le dossier d'enquête publique et compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable par tout un chacun pendant la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique et compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable par tout un chacun pendant la durée de l'enquête.

Merci
06 74 16 07 78

Merci
06 74 16 07 78

IONAMA
la cinquantaine, cherche partenaire pour moment complice 1

ACHÈTE CHER SELON MODÈLES
06 61 69 18 82

COLLECTIONNEUR ACHÈTE VINS
06.74.16.07.78

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants du R.122-1 du code de l'environnement, celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants du R.122-1 du code de l'environnement, celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique.

Merci
06 74 16 07 78

Merci
06 74 16 07 78

IONAMA
la cinquantaine, cherche partenaire pour moment complice 1

ACHÈTE CHER SELON MODÈLES
06 61 69 18 82

COLLECTIONNEUR ACHÈTE VINS
06.74.16.07.78

Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préfet de région par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis tacite au 14 mai 2022. Le courrier d'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préfet de région par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis tacite au 14 mai 2022. Le courrier d'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Merci
06 74 16 07 78

Merci
06 74 16 07 78

IONAMA
la cinquantaine, cherche partenaire pour moment complice 1

ACHÈTE CHER SELON MODÈLES
06 61 69 18 82

COLLECTIONNEUR ACHÈTE VINS
06.74.16.07.78

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions - en les consignants sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie - par courrier postal adressé à la mairie de SAINT-GILLES, à l'attention du commissaire enquêteur (Mairie - Grand Rue -30128 GARONS)

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions - en les consignants sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie - par courrier postal adressé à la mairie de SAINT-GILLES, à l'attention du commissaire enquêteur (Mairie - Grand Rue -30128 GARONS)

Merci
06 74 16 07 78

Merci
06 74 16 07 78

IONAMA
la cinquantaine, cherche partenaire pour moment complice 1

ACHÈTE CHER SELON MODÈLES
06 61 69 18 82

COLLECTIONNEUR ACHÈTE VINS
06.74.16.07.78

Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard : http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques - et seront consultables et téléchargeables, et communicables sur support papier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard : http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques - et seront consultables et téléchargeables, et communicables sur support papier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Merci
06 74 16 07 78

Merci
06 74 16 07 78

IONAMA
la cinquantaine, cherche partenaire pour moment complice 1

ACHÈTE CHER SELON MODÈLES
06 61 69 18 82

COLLECTIONNEUR ACHÈTE VINS
06.74.16.07.78

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Merci
06 74 16 07 78

Merci
06 74 16 07 78

IONAMA
la cinquantaine, cherche partenaire pour moment complice 1

ACHÈTE CHER SELON MODÈLES
06 61 69 18 82

COLLECTIONNEUR ACHÈTE VINS
06.74.16.07.78

Le dossier de permis de construire est communiqué à toute personne sur sa demande et sans frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le dossier de permis de construire est communiqué à toute personne sur sa demande et sans frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Merci
06 74 16 07 78

Merci
06 74 16 07 78

IONAMA
la cinquantaine, cherche partenaire pour moment complice 1

ACHÈTE CHER SELON MODÈLES
06 61 69 18 82

COLLECTIONNEUR ACHÈTE VINS
06.74.16.07.78

Le dossier de permis de construire est communiqué à toute personne sur sa demande et sans frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le dossier de permis de construire est communiqué à toute personne sur sa demande et sans frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Merci
06 74 16 07 78

Merci
06 74 16 07 78

IONAMA
la cinquantaine, cherche partenaire pour moment complice 1

ACHÈTE CHER SELON MODÈLES
06 61 69 18 82

COLLECTIONNEUR ACHÈTE VINS
06.74.16.07.78

Le dossier de permis de construire est communiqué à toute personne sur sa demande et sans frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi Libre journal habillé à publier les annonces légales et judiciaires par voie professionnelle sur le département 11, 12, 30, 34 et 48. Conformément à l'article 10...

AVIS PUBLICS ENQUÊTES PUBLIQUES

Par arrêté n° 30-2022-09-12-00004 du 12 septembre 2022, la préfète de Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé...

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 258 21 70036, déposée par SOLEIL éléments 20 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 3,5 Mw sur la commune de SAINT-GILLES

Par arrêté n° 30-2022-09-12-00004 du 12 septembre 2022, la préfète de Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé...

A cet effet, Monsieur Robert HEBLER, agent SNCF retraité, a été désigné commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera en mairie sans place Jean Jaurès 30060 SAINT-GILLES...

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Monsieur Pablo FABRE Responsable développement territorial éléments 20 5, rue Aristide Fierus 34000 MONTPELLIER

Par la préfète, Le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Gard Jean-Emmanuel BOUCHUT

Sur simple demande par courriel à annonces.legales@midilibre.com ou sur www.legale-online.fr

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 125 21 00020, déposée par SOLEIL éléments 20 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 2,8 Mw sur la commune de GARONS

Par arrêté n° 30-2022-09-12-00004 du 12 septembre 2022, la préfète de Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé...

AVIS PUBLICS ENQUÊTES PUBLIQUES

Par arrêté n° 30-2022-09-12-00004 du 12 septembre 2022, la préfète de Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé...

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 258 21 70036, déposée par SOLEIL éléments 20 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 3,5 Mw sur la commune de SAINT-GILLES

Par arrêté n° 30-2022-09-12-00004 du 12 septembre 2022, la préfète de Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé...

A cet effet, Monsieur Didier LECOURT, inspecteur du Trésor retraité, a été désigné commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera en mairie sans Grand Rue 30120 GARONS...

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Monsieur Pablo FABRE Responsable développement territorial éléments 20 5, rue Aristide Fierus 34000 MONTPELLIER

Par la préfète, Le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Gard Jean-Emmanuel BOUCHUT

Sur simple demande par courriel à annonces.legales@midilibre.com ou sur www.legale-online.fr

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 125 21 00020, déposée par SOLEIL éléments 20 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 2,8 Mw sur la commune de GARONS

Par arrêté n° 30-2022-09-12-00004 du 12 septembre 2022, la préfète de Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé...

AVIS PUBLICS ENQUÊTES PUBLIQUES

Par arrêté n° 30-2022-09-12-00004 du 12 septembre 2022, la préfète de Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé...

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 258 21 70036, déposée par SOLEIL éléments 20 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 3,5 Mw sur la commune de SAINT-GILLES

Par arrêté n° 30-2022-09-12-00004 du 12 septembre 2022, la préfète de Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé...

A cet effet, Monsieur Didier LECOURT, inspecteur du Trésor retraité, a été désigné commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera en mairie sans Grand Rue 30120 GARONS...

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Monsieur Pablo FABRE Responsable développement territorial éléments 20 5, rue Aristide Fierus 34000 MONTPELLIER

Par la préfète, Le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Gard Jean-Emmanuel BOUCHUT

Sur simple demande par courriel à annonces.legales@midilibre.com ou sur www.legale-online.fr

AUTRES ANNONCES LEGALES

DIVERS ANNONCES LEGALES

AVIS DE PROJET DE FUSION

Association Touraine Loisirs Culture L'Impresario-Rezeilles (TLC-LR) regroupe la loi n° 01/01/1901 et la loi n° 16/08/1901

TLC-LR a pour objet : - Le développement et l'entretien social et solidaire, des loisirs du sport et de la culture en Langueval/Rezeilles ; - L'organisation pour ses adhérents (enfants, adultes, seniors) de loisirs de loisir, de détente, de voyages, de sport, de plein air, de découverte, d'activités et de manifestations culturelles, d'activités sportives, d'activités de découverte ou patrimoniales, pour permettre à chacun de découvrir le territoire et de partager par la connaissance actions régionales, d'autres, d'autres hommes, d'autres cultures ;

Toutefois, l'association TLC-LR a pour objet : - La coordination d'activités et d'activités sportives et de loisirs, notamment culturelles sportives et de tourisme avec des comités d'entreprise, des organismes équivalents, des associations partenaires, adhérents collectifs (tout ou partiellement) d'autonomie des organisations partenaires. La mise en commun la mutualisation d'activités de loisirs et de moyens qui découlent de ses pratiques d'action ;

Toutefois, l'association TLC-LR a pour objet : - L'organisation et le développement pour ses adhérents : - De toutes activités de tourisme, de vacances, de loisirs et de culture ;

Toutefois, l'association TLC-LR a pour objet : - L'organisation et le développement pour ses adhérents : - De toutes activités de tourisme, de vacances, de loisirs et de culture ;

Toutefois, l'association TLC-LR a pour objet : - L'organisation et le développement pour ses adhérents : - De toutes activités de tourisme, de vacances, de loisirs et de culture ;

Toutefois, l'association TLC-LR a pour objet : - L'organisation et le développement pour ses adhérents : - De toutes activités de tourisme, de vacances, de loisirs et de culture ;

Toutefois, l'association TLC-LR a pour objet : - L'organisation et le développement pour ses adhérents : - De toutes activités de tourisme, de vacances, de loisirs et de culture ;

Toutefois, l'association TLC-LR a pour objet : - L'organisation et le développement pour ses adhérents : - De toutes activités de tourisme, de vacances, de loisirs et de culture ;

Toutefois, l'association TLC-LR a pour objet : - L'organisation et le développement pour ses adhérents : - De toutes activités de tourisme, de vacances, de loisirs et de culture ;

Toutefois, l'association TLC-LR a pour objet : - L'organisation et le développement pour ses adhérents : - De toutes activités de tourisme, de vacances, de loisirs et de culture ;

Toutefois, l'association TLC-LR a pour objet : - L'organisation et le développement pour ses adhérents : - De toutes activités de tourisme, de vacances, de loisirs et de culture ;

Toutefois, l'association TLC-LR a pour objet : - L'organisation et le développement pour ses adhérents : - De toutes activités de tourisme, de vacances, de loisirs et de culture ;

Toutefois, l'association TLC-LR a pour objet : - L'organisation et le développement pour ses adhérents : - De toutes activités de tourisme, de vacances, de loisirs et de culture ;

Toutefois, l'association TLC-LR a pour objet : - L'organisation et le développement pour ses adhérents : - De toutes activités de tourisme, de vacances, de loisirs et de culture ;

Toutefois, l'association TLC-LR a pour objet : - L'organisation et le développement pour ses adhérents : - De toutes activités de tourisme, de vacances, de loisirs et de culture ;

Toutefois, l'association TLC-LR a pour objet : - L'organisation et le développement pour ses adhérents : - De toutes activités de tourisme, de vacances, de loisirs et de culture ;

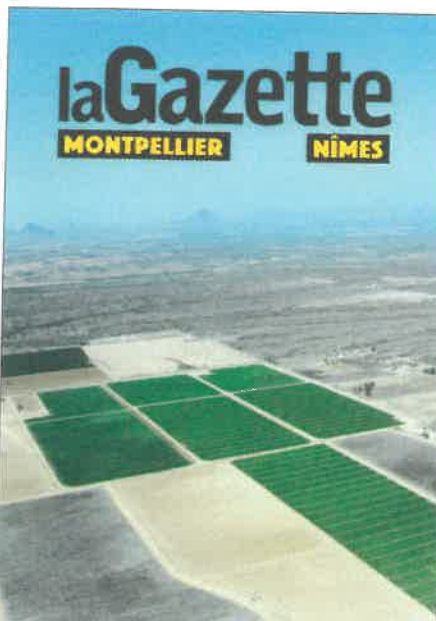
Toutefois, l'association TLC-LR a pour objet : - L'organisation et le développement pour ses adhérents : - De toutes activités de tourisme, de vacances, de loisirs et de culture ;

Toutefois, l'association TLC-LR a pour objet : - L'organisation et le développement pour ses adhérents : - De toutes activités de tourisme, de vacances, de loisirs et de culture ;

Toutefois, l'association TLC-LR a pour objet : - L'organisation et le développement pour ses adhérents : - De toutes activités de tourisme, de vacances, de loisirs et de culture ;

Toutefois, l'association TLC-LR a pour objet : - L'organisation et le développement pour ses adhérents : - De toutes activités de tourisme, de vacances, de loisirs et de culture ;

Publicitez facilement votre annonce légale en ligne en quelques clics. Devis et attestation de parution immédiats. Paiement en ligne sécurisé. www.legale-online.fr



laGazette
MONTPELLIER NÎMES

**AVIS D'ENQUÊTES
PUBLIQUES,
AVIS DE CONCERTATION
PRÉALABLE,
AVIS DE MODIFICATION
DU PLU...**

Donnez-leur un maximum de visibilité :
publiez-les sur l'hebdomadaire
d'information N°1 du département.

Simplifiez-vous la vie :
réactivité à vos demandes de renseignements
ou de devis.

Envoi gratuit, par courrier,
d'un ou plusieurs exemplaires du journal,
à sa parution.

Pour toute transmission du texte de l'avis
avant le mardi 14 h, publication le jeudi.

SERVICE ANNONCES LÉGALES
Marie-Laure Boyer
06 75 08 84 20

LA GAZETTE DE MONTPELLIER
13 place de la Comédie - CS 39530
34960 Montpellier cedex 2
annonceslegales@gazettedemontpellier.fr

LA GAZETTE DE NÎMES
11 rue Régale - 30000 Nîmes
annonceslegales@gazettedenimes.fr

**PRÉFÈTE
DU GARD**
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 125 21 N0020, déposée par SOLEIL éléments 20 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 2,8 MWe sur la commune de GARONS

RAPPEL

Par arrêté n° 30-2022-09-12-00004 du 12 septembre 2022, la préfète du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

À cet effet, Monsieur Didier LECOURT, inspecteur du Trésor retraité, a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie sise Grand Rue 30128 GARONS, siège de l'enquête, pendant 30 jours, du lundi 10 octobre au mardi 8 novembre 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable par tout un chacun pendant la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture du Gard : <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

- en mairie, sur supports papier et informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (les lundi, mercredi et vendredi) : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les mardi ; de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00, les jeudi ; de 8h30 à 12h00, sauf jours fériés)

- à la préfecture (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) sur supports papier et informatique, sur rendez-vous au 04 66 56 45 50.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préfet de région en tant qu'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis tacite au 14 mai 2022. Le courrier d'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions :

- en les consignait sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie - par courrier postal adressé à la mairie de GARONS, à l'attention du commissaire enquêteur (Mairie - Grand Rue - 30128 GARONS)
- par courriel, à l'adresse suivante : enquete publique@garons.fr
Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard : <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>, et seront consultables et téléchargeables, et communicables sur support papier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- lundi 10 octobre de 9h00 à 12h00
- jeudi 27 octobre de 9h00 à 12h00
- mardi 8 novembre de 15h00 à 18h00

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la préfète du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie de GARONS.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de GARONS et à la préfecture du Gard (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :
Monsieur Pablo FABRE
Responsable développement territorial
ELEMENTS SAS
5, rue Anatole France
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 34 26 61 67 - port : 06 01 25 56 71
mail : pablo.fabre@elements.green

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est la préfète du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

La préfète,
P/ la préfète du Gard et par délégation.
Le directeur départemental adjoint
des territoires et de la mer du Gard
Jean-Emmanuel BOUCHUT

**PRÉFÈTE
DU GARD**
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° B30 258 21 T0036, déposée par SOLEIL éléments 20 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 3,6 MWe sur la commune de SAINT-GILLES

RAPPEL

Par arrêté n° 30-2022-09-12-00005 du 12 septembre 2022, la préfète du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

À cet effet, Monsieur Robert HIEBLER, agent SNCF retraité, a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie sise place Jean Jaurès 30800 SAINT-GILLES, siège de l'enquête, pendant 31 jours, du lundi 10 octobre au mercredi 8 novembre 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable par tout un chacun pendant la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture du Gard : <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

- en mairie (Direction des Services Techniques), sur supports papier et informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 sauf jours fériés)

- à la préfecture (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) sur supports papier et informatique, sur rendez-vous au 04 66 56 45 50.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le préfet de région en tant qu'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis tacite au 14 mai 2022. Le courrier d'information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions :

- en les consignait sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie - par courrier postal adressé à la mairie de SAINT-GILLES, à l'attention du commissaire enquêteur (Mairie - place Jean Jaurès - 30800 SAINT-GILLES)
- par courriel, à l'adresse suivante : enquete-publique-ptv-mira2@st-gilles.fr
Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard : <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>, et seront consultables et téléchargeables, et communicables sur support papier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie - salle des conseillers, les jours suivants :

- lundi 10 octobre de 9h00 à 12h00
- jeudi 27 octobre de 9h00 à 12h00
- mercredi 9 novembre de 14h00 à 17h00

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre à la préfète du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Cette dernière en adressera copie à la mairie de SAINT-GILLES.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GILLES et à la préfecture du Gard (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité instruction et animation - Application du droit des sols, 1910 chemin de St-Etienne-à-Larnac 30319 ALES Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :
Monsieur Pablo FABRE
Responsable développement territorial
ELEMENTS SAS
5, rue Anatole France
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 34 26 61 67 - port : 06 01 25 56 71
mail : pablo.fabre@elements.green

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est la préfète du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

La préfète,
P/ la préfète du Gard et par délégation.
Le directeur départemental adjoint
des territoires et de la mer du Gard
Jean-Emmanuel BOUCHUT

ANNEXE 5 Certificat d'affichage

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET D’INFORMATION AU PUBLIC

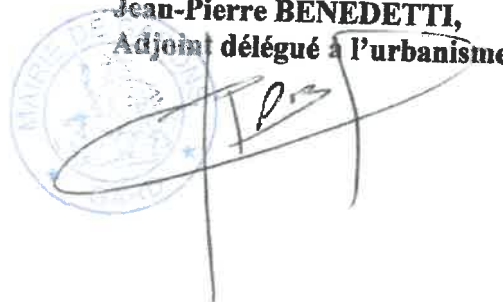
Je soussigné, Monsieur Alain DALMAS, Maire de Garons, certifie que l’avis d’enquête publique faisant connaître l’ouverture de l’enquête publique sur la demande de permis de construire n° 03012521N0020, déposée par SOLEIL ELEMENTS 20, en vue de la création d’une centrale photovoltaïque au sol d’une puissance projetée d’environ 2,8 MWc sur la Commune de Garons a été portée à la connaissance du public par :

- Un affichage de l’avis d’enquête publique à partir du **19 septembre 2022** et jusqu’à la date de clôture de l’enquête, soit le **08 novembre 2022 inclus**, à :
 - Accueil du service Urbanisme en mairie,
- Une diffusion de l’avis d’enquête publique sur les différents supports numériques de la mairie :
 - Site internet, le 16 septembre 2022,
 - Panneau d’affichage électronique, le 16 septembre 2022.

Pour servir et valoir ce que de droit.

A Garons, le 10/11/2022

Jean-Pierre BENEDETTI,
Adjoint délégué à l’urbanisme



**ANNEXE 6 Courrier Eléments du
07/09/2022**

Montpellier, le 07 septembre 2022

Objet : Contribution financière – Raccordement Enedis – Soleil de la ZAC MITRA 2

Affaire suivie par : Pablo Fabre

Courriel : pablo.fabre@elements.green

Madame,

En réponse au courrier d'Enedis du 11/02/2022 concernant les demandes d'autorisations suivantes : PC03025821T0036 et PC03012521N0020.

Je vous confirme qu'Eléments formulera sa demande de raccordement injection en tant que producteur avant toute demande de raccordement consommation (afin qu'aucune contribution financière ne soit due par les communes à Enedis).

Pablo Fabre
Responsable du Développement Territorial



